



La lettre d'information des **employeurs** de la **CNRACL**

AOÛT 2026

À LA UNE

Suspension de la réforme des retraites : ce qui change au 1^{er} septembre 2026



Découvrez l'essentiel des impacts induits par la suspension de la réforme des retraites 2023, prévue par la loi de financement de la Sécurité sociale.

J'y vais



Jean-Pierre Cazenave

Président du Conseil d'administration de la CNRACL

“

Ce mois-ci, la Une de votre Lettre employeurs est consacrée aux conséquences de la suspension de la réforme des retraites de 2023, effective au 1^{er} septembre 2026. Cet article présente...

”

[Lire l'éditorial](#)

ZOOM SUR



Le numéro d'inscription au répertoire (NIR) : une donnée obligatoire de vos agents déclarés en DSN

Chaque mois, environ 17 500 anomalies d'identification sont identifiées. Ces erreurs proviennent principalement de l'absence du Numéro d'Inscription au Répertoire (NIR) ou de sa mauvaise complétion. Pour vous aider à corriger ces situations, nous vous guidons dans votre démarche déclarative.

Je consulte



DSN : évitez les erreurs de déclaration de vos agents détachés

Afin de prévenir toute mauvaise déclaration de détachement et son impact sur le CIR de l'agent, retrouvez l'essentiel des paramètres à respecter pour la gestion des détachés.

J'évite une anomalie DSN



Elections CA CNRACL : dépôt des candidatures

Vous souhaitez vous impliquer dans la gestion de votre retraite ? Téléchargez dès maintenant votre dossier de candidature et déposez-le du 31 août au 9 octobre inclus sur le site elections-cnracl.fr de Kercia, le prestataire retenu pour l'organisation des élections CNRACL.

Je m'informe

À SAVOIR



La Lettre employeurs CNRACL évolue et devient Décryptage

À partir de septembre 2026, la Lettre Employeurs CNRACL évolue et devient Décryptage, une newsletter unifiée issue de la fusion des deux newsletters actuelles. Cette transformation vise à vous simplifier l'accès à l'actualité retraite.

[Je découvre](#)



Rachat d'études, ce qui n'est pas pris en compte pour la retraite

Pour les pensions prenant effet le 1^{er} mars 2027, retrouvez les règles de prise en compte des rachats d'années d'études.

[Je me renseigne](#)



Informez vos futurs retraités de l'offre d'action sociale de la CNRACL

Le passage à la retraite marque une étape importante dans la vie professionnelle. Il est essentiel d'informer les agents sur les dispositifs d'accompagnement disponibles, notamment ceux destinés à soutenir les retraités, en particulier les plus modestes.

[Je consulte l'offre](#)



Dossiers de liquidation de pension : renseignez systématiquement la date d'effet de pension

La date d'effet de pension est une donnée indispensable pour le bon traitement des dossiers de retraite. Son absence ou sa transmission sur un support non conforme peut entraîner des difficultés dans l'étude des dossiers.

[Je consulte](#)

Besoin d'aide ?

Retrouvez vos questions les plus fréquentes



**L'agent virtuel intelligent
(AVI)**

Une réponse en 1 clic !



Site internet multisupport
www.cnracl.retraites.fr



Partager cette lettre
avec un ami

51 651

appels téléphoniques

traités au 31 juillet 2026



34 693

courriels

traités au 31 juillet 2026